



BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

L'An deux mil vingt-deux, le 25 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-sept février deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUGOU, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, M. TAERON Arnaud, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Jérôme LEMAIRE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUGOU

M. Guy DOEUFF, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT

Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL25.02.2022-001 : Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Dans le cadre de la préparation du budget 2022, il appartient, comme chaque année, au Conseil municipal, de débattre des orientations budgétaires.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent ce qui sera affiché dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la Commune.

Il vise à éclairer la préparation du budget qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal le 1^{er} avril prochain.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022 ;

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2022 organisée en son sein.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX